sadec akelys
L'EXPERTISE AU SERVICE DE L'ENTREPRISE

SADEC AKELYS LYON
Immeuble Carré Saint Pierre
5 rue Gorge de Loup
69009 Lyon
tél. 04 72 85 60 60 - fax 04 72 85 60 69
accueil.lyon@sadec-akelys.fr
www.sadec-akelys.fr

CODATU

Association régie par la loi de 1901
Siège Social : 21 boulevard Vivier Merle
69 003 LYON

==========

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

sadec akelys
L'EXPERTISE AU SERVICE DE L'ENTREPRISE

SADEC AKELYS LYON
Immeuble Carré Saint Pierre
5 rue Gorge de Loup
69009 Lyon
tél. 04 72 85 60 60 - fax 04 72 85 60 69
accueil.lyon@sadec-akelys.fr
www.sadec-akelys.fr

CODATU

Association régie par la loi de 1901

Siège Social : 21 boulevard Vivier Merle

69 003 LYON

==========

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association **CODATU,** tels qu'ils sont joints au présent rapport,

- la justification de nos appréciations,

- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, les appréciations auxquelles nous avons procédé, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas d'autres commentaires que ceux exprimés pour émettre l'opinion ci-dessus.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Lyon, le 11 juin 2014

SADEC
Commissaire aux comptes
Représenté par
Marc PROST-BOUCLE

This document is a free translation from French into English and has no other value than an informative one. Should there be any difference between the French and the English version, only the text in French language shall be deemed authentic.

STATUTORY AUDITOR'S REPORT ON THE FINANCIAL STATEMENTS

FOR THE YEAR ENDED DECEMBER 31, 2013

In compliance with the assignment entrusted to us by your members' annual general meeting, we hereby report to you, for the year ended december 31, 2013 on:

- the audit of the accompanying financial statements of CODATU,
- the justifications of our assessments,
- the specific verifications and information required by law.

These financial statements have been approved by the Board of Directors. Our role is to express an opinion on these financial statements based on our audit.

I. Opinion on the financial statements

We conducted our audit in accordance with the professional standards applicable in France. Those standards require that we plan and perform the audit to obtain reasonable assurance about whether the financial statements are free of material misstatement. An audit involves performing procedures, using sampling techniques or other methods of selection, to obtain audit evidence about the amounts ond disclosures in the financial statements. An audit also includes evaluating the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates made, as well as the overall presentation of the financial statements. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our audit opinion.

In our opinion, the financial statements give a true and fair view of the assets and liabilities, and of the financial position of the company as at december 31, 2012 and of the results of its operations for the year then ended in accordance with French accounting principles.

II. Justifications of our assessments

Our audit which includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management as well as evaluating the overall financial statements presentation has revealed nothing of which you should be informed under article L. 823-9 of the French "Code de Commerce" requiring disclosure of the reasons for our conclusions.

III. Specific verifications and information

We have also performed the specific verifications required by French law.

We have no comments as to the fair presentation and the consistency with the financial statements of the information given in the management report of the Board of Directors, and in the documents addressed to the members with respect to the financial position and the financial statements.

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2013	Net au 31/12/2012
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	796	796		
Immobilisations corporelles	11 988	10 538	1 450	
Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	12 784	11 335	1 450	
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	92 648		92 648	101 953
Autres	50 510		50 510	25 058
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	130 172		130 172	92 573
Caisse	36		36	36
TOTAL ACTIF CIRCULANT	273 365		273 365	219 620
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	11 840		11 840	581
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	11 840		11 840	581
TOTAL GENERAL	297 989	11 335	286 654	220 202

ENGAGEMENTS RECUS	
Legs nets à réaliser :	
acceptés par les organes statutairements compétents	
autorisés par l'organisme de tutelle	
Dons en nature restant à vendre :	

Bilan passif

	au 31/12/2013	au 31/12/2012
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	145 333	161 856
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Résultat de l'exercice	**16 119**	**-16 522**
Report à nouveau		
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	**161 452**	**145 333**
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	161 452	145 333
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	44 876	2 050
Autres	80 325	72 819
TOTAL DETTES	125 202	74 869
Produits constatés d'avance		
TOTAL GENERAL	286 654	220 202

ENGAGEMENTS DONNES	
(1) Dont à plus d'un an	
Dont à moins d'un an	125 202
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	

Compte de Résultat

	Exercice N 31/12/2013	Exercice N-1 31/12/2012
PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	342 597	432 446
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	50 000	25 000
Cotisations	67 440	73 074
Autres produits	16 522	123 421
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	476 559	653 941
CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Achats de marchandises		
Variation des stocks (marchandises)		
Achats d'approvisionnements		
Variation des stocks (approvisionnements)		
Autres charges externes	259 168	388 382
Impôts, taxes et versements assimilés	5 310	8 042
Rémunérations du personnel	120 733	125 307
Charges sociales	46 893	97 194
Dotations aux amortissements	484	11 691
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	28 760	56 036
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	461 347	686 652
RESULTAT D'EXPLOITATION	15 211	-32 710
PRODUITS FINANCIERS	908	2 803
CHARGES FINANCIERES		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
IMPOTS SUR LES BENEFICES		-13 384
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		
EXCEDENT OU DEFICIT	16 119	-16 522

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2013, dont le total est de 286 654 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 16 119 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2013 au 31/12/2013.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/04/2014 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2013 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, ou pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité existant à la date de clôture des comptes.

Règles et méthodes comptables

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Notes sur l'actif immobilisé

Actif immobilisé

Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Tableau de variation des actifs immobilisés en valeur brute

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	796			796
Immobilisations incorporelles	**796**			**796**
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage				
- Installations générales, agencements				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 054	1 934		11 988
Immobilisations corporelles	**10 054**	**1 934**		**11 988**
- Participations évaluées par mise en				
ACTIF IMMOBILISE	10 851	1 934		12 784

Notes sur l'actif immobilisé

Valeur nette comptable des actifs incorporelles et corporelles

VNC= Valeur brute - amortissement (hors dotations aux dépréciations)

	Montant Valeur Brute	Amort.	Valeur nette
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	796	796	
Total Immobilisations incorporelles	796	796	
Immobilisations corporelles			
Matériel de bureau et informatique , mobilier	11 988	10 538	1 450
Total immobilisations corporelles	11 988	10 538	1 450
TOTAL	12 784	11 335	1 450

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire		484	484
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice		484	484
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés			
Eléments mis hors service			
Diminutions de l'exercice			

Notes sur l'actif immobilisé

Amortissements : montants des dotations et reprises de l'exercice

	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	+ Augmentation	- Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	796			796
Total immobilisations incorporelles (I)	**796**			**796**
Terrains				
Constructions et aménagements				
Installations techniques matériels et outillages industriels				
Installations générales agencements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	10 054	484		10 538
Total immobilisations corporelles (II)	**10 054**	**484**		**10 538**
Total général (I + II)	10 851	484		11 335

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	796			796
Immobilisations incorporelles	**796**			**796**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 054	1 934		11 988
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**10 054**	**1 934**		**11 988**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	10 851	1 934		12 784

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	796			796
Immobilisations incorporelles	**796**			**796**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 054	484		10 538
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**10 054**	**484**		**10 538**
ACTIF IMMOBILISE	10 851	484		11 335

Notes sur le bilan

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire		484	484
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice		**484**	**484**
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés			
Eléments mis hors service			
Diminutions de l'exercice			

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 154 997 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	92 648	92 648	
Autres	50 510	50 510	
Charges constatées d'avance	11 840	11 840	
Total	**154 997**	**154 997**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Produits à recevoir

	Montant
Délégation Ouagadougou à établir	2 000
Facture à établir LUTP Liban Egypte	55 632
Qui paie quoi à établir	34 915
Total	**92 548**

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds	161 856		16 522	145 333
Total fonds sans droit reprise	**161 856**		**16 522**	**145 333**
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau				
Résultat de l'exercice	-16 522	32 642		16 119
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	**145 333**	**32 642**	**16 522**	**161 452**

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 125 202 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 876	44 876		
Dettes fiscales et sociales	34 922	34 922		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	45 403	45 403		
Produits constatés d'avance				
Total	125 202	125 202		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés				

Charges à payer

	Montant
Facture à recevoir LUTP RABAT	20 000
Facture à recevoir LTTP Liban Egypt	7 000
Facture à recevoir honoraires	3 184
Qui paie quoi à recevoir	14 441
Provsion conges payes	11 508
Charges sur conges payes	4 603
Formation à payer	692
Reversement sur LUTP 2012	33 000
Reversement sur LUTP 2013	12 403
Total	106 832

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges avance CODATU XVI	10 793		
Chg avance SSATP Transitec	621		
CCA Assurances	426		
Total	11 840		

RAPPORT SPECIAL

sadec akelys
L'EXPERTISE AU SERVICE DE L'ENTREPRISE

SADEC AKELYS LYON
Immeuble Carré Saint Pierre
5 rue Gorge de Loup
69009 Lyon
tél. 04 72 85 60 60 - fax 04 72 85 60 69
accueil.lyon@sadec-akelys.fr
www.sadec-akelys.fr

CODATU

Association régie par la loi de 1901

Siège Social : 21 boulevard Vivier Merle

69 003 LYON

==========

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 612-7 du Code de Commerce, nous avons été avisé des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de Commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Conventions conclues avec le SYTRAL

Syndicat, membre de votre association, ayant un administrateur commun : Monsieur Bernard RIVALTA.

Attribution d'une subvention :

Nature et objet :	convention de participation financière exceptionnelle du SYTRAL pour son accompagnement dans toutes ses actions de coopération internationale décentralisée ainsi que pour le développement de l'image internationale du réseau et de l'agglomération lyonnaise.
Application sur l'exercice	Attribution d'une subvention de 50 000 €.

Lyon, le 11 juin 2014

SADEC
Commissaire aux comptes
représenté par
Marc PROST-BOUCLE